

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 juin 2023**

L'an deux mil dix-vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux juin deux mille dix-vingt-trois, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Catherine LOMBARD, Michel VANIER, Violetta DUAULT, Olivier TAIPINA, Christian SELAME, Lucie PIZZONERO, Yannick TURMEL, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Marie-Pierre BERDAT.

Etaient absents représentés :

Matthieu HERLIN est représenté par Michel VANIER
Martial DUMONT est représenté par Maria-Alexandra GONCALVES
Christelle VALETTE est représentée par Gérard MARTY
Michel CARON est représenté Jacques GOMBAULT

Etaient absents excusés : Adelette WANET.

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Maria Alexandra GONCALVES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour de la présente séance appelle les affaires suivantes.

Il est procédé aux Elections des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Gérard MARTY, Michel VANIER, Lucie PIZZONERO, Frédéric DUBOZ. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Une liste a été déposée et enregistrée « l'Entente d'ORMOY » et se compose de Monsieur Jacques GOMBAULT, Madame Maria Alexandra GONCALVES, Monsieur Gérard MARTY, Madame Lucie PIZZONERO, Monsieur Michel VANIER, Madame Mylène HUEBRA, Monsieur Olivier TAIPINA, Madame Catherine LOMBARD.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 17

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 17

La liste Entente d'Ormoy obtient 17 voix.

M. le maire proclame les résultats définitifs : Liste Entente d'Ormoy : 8 sièges

Le compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES COMMISSIONS REALISEES A LA CCVE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

- Commission « Actions et équipements culturels d'intérêt communautaire » du 20 avril 2023 :
 - 3 films ont été sélectionnés par le public via le « portail citoyen » pour le cinéma en plein air
 - Validation du contrat territorial de développement culturel
 - Communication sur les événements culturels communautaires.
- Note de la commission Transport-Mobilités :
 - Points sur la préparation de la rentrée scolaire pour l'année 2023-2024
 - Point d'information sur l'étude du RER D
 - Projet de ligne Cars Express et Plan Mobîdf
 - Présentation du Rapport TAD 2022
 - Point d'information sur le Schéma directeur d'Aménagements Cyclables.
- Commission « actions et équipements sportifs d'intérêts communautaire » du 5 juin 2023 :
 - Retour des échanges du 1^{er} COPIL du schéma directeur de cohérence territorial sportif.
 - Point Aquastade
 - Avancée Terre de jeux 2024
 - Point d'avancement des travaux et la planification des activités sportives du Gymnase Communautaire situé sur Mennecy.
- Commission « Action sanitaire, Espace France Services et promotion de l'égalité et de l'accès aux droite » du 7 juin 2023 :
 - Espace France Service
 - Santé : conventionnement de la cabine de télémédecine entre la CCVE et la ville de Mennecy.
 - Promotion de l'égalité et accès au droit

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES ET D'UN POSTE D'ATSEM :

M le Maire informe l'assemblée que pour la rentrée scolaire 2023-2024 il est prévu l'inscription de 66 nouveaux élèves au sein du groupe scolaire Saint Jacques dont 42 en maternelles. Pour assurer l'encadrement des élèves et le nettoyage des locaux il est nécessaire de créer deux postes d'agents techniques 2^{ème} classe, permanent, à temps complet, à raison de 37 hebdomadaires qui seront en charge de l'entretien des locaux.et d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^e classe, permanent, à temps complet, à raison de 37 hebdomadaires .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet, à raison de 37 hebdomadaires

DECIDE, de créer deux emplois d'agents techniques 2^{ème} classe, permanent, à temps complet, à raison de 37 hebdomadaires qui seront en charge de l'entretien des locaux.

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Filière technique		Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Cadre d'emploi	Adjoint technique	Adjoint technique	13	15
Filière Médico-sociale		Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Cadre d'emploi	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	2 ^{ème} classe	7	8
			20	23

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2023.

OBJET : Demande de subvention au titre du Fond Vert dans le cadre du Programme de rénovation énergétique de l'école Pasteur. 1^{ère} Phase rénovation complète de la chaufferie de l'école élémentaire Pasteur –

Monsieur le Maire explique que pour des raisons environnementales et financières, la collectivité souhaite mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire Louis Pasteur. Ce projet se fera en deux phases, la première consistera à rénover entièrement la chaufferie qui date de 1996. Puis la 2^{ème} phase prévoira d'isoler les bâtiments afin de réduire les pertes énergétiques.

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation complète de la chaufferie est estimé à 106 000€ HT.

Ce projet peut bénéficier d'aides financières de différents partenaires et notamment de la Préfecture dans le cadre du Fond vert et plus spécifiquement dans le cadre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Il est important de présenter le projet d'équipements du groupe scolaire pour l'obtention d'une subvention au titre du Fond Vert pour un montant de 85000€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet mentionné pour un montant de 106 000€ HT.

RETIENT comme dossier de subvention à présenter dans le cadre du Fond Vert, la rénovation complète de la chaufferie de l'école élémentaire Pasteur.

SOLLICITE au titre du fond vert, la somme de 85 000,00 €, soit 80% du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M le Maire informe l'assemblée que des travaux d'isolation externe, en plus de la rénovation de la chaufferie de l'école Pasteur, sont prévus. En fonction de la nature des matériaux qui

constituent les bâtiments des solutions d'isolation seront adaptées. Pour financer les travaux des aides ont été réalisées auprès de la région également.

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle pour l'association KRISAOR

Monsieur le Maire explique que pour la troisième année consécutive, le groupe de danseuses de l'Association KRISAOR a été sélectionné pour le concours international des Confédération Nationale de Danse qui se déroulera à Tarragone en Espagne au mois de novembre pendant les vacances de la Toussaint.

L'année dernière, le concours avait lieu en Belgique et le groupe avait pu s'y rendre en voiture (320 km) grâce aux parents des danseuses qui avait assuré le déplacement en covoiturage.

Cette année, le déplacement ne pourra se faire qu'en avion (le TGV étant vraiment plus cher) et un hébergement pour deux nuits est à prévoir. Finalement ce projet représente en incluant les frais d'inscription au concours, un budget d'environ 400 € par danseuse soit 4000€ puisque sont concernées 10 danseuses dont 2 habitent à Ormoy.

Dans ce cadre, la présidente de l'association sollicite la collectivité pour une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association KRISAOR pour un montant de 800€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

M TAIPINA demande que cette information soit relayée dans les supports de communication de la ville et notamment dans le Bulletin municipal. M le Maire approuve cette idée.

Levée de la séance à 20h00

La Secrétaire de séance

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'ORMOY-LES-BAINS' in the '77' department of 'ESSONNE'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that appears to read 'J. Gombaault'.

Maria Alexandra GONCALVES

Jacques GOMBAULT